



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Exposition "Nouvelles Reines" en la crypte de la basilique de Saint-Denis

Question écrite n° 4722

Texte de la question

M. Julien Odoul interroge Mme la ministre de la culture sur l'organisation de l'exposition « Nouvelles Reines » au sein de la crypte de la basilique Saint-Denis, lieu emblématique de l'histoire de France où reposent les sépultures des rois et reines qui ont façonné la nation française. Cette exposition, qui rend hommage à des immigrées clandestines et à des femmes voilées en les qualifiant de « nouvelles reines », suscite une profonde indignation. Il est inconcevable que dans un lieu aussi chargé de symboles et d'histoire, où reposent les souverains de France, on puisse détourner le patrimoine national pour en faire un support idéologique et militant. Cette mise en scène, qui s'inscrit dans une logique de provocation et de réécriture de l'histoire, constitue une atteinte au respect dû à ce haut lieu de la mémoire nationale et à ceux qui y sont inhumés. M. le député rappelle que la basilique Saint-Denis est un monument inscrit au titre des Monuments historiques et qu'à ce titre, il est du devoir du ministère de la culture de veiller à ce que sa vocation patrimoniale et mémorielle soit respectée. La récupération idéologique d'un tel site sous couvert de création artistique ne peut être tolérée, d'autant que les Français attendent de leurs institutions qu'elles préservent et valorisent leur patrimoine plutôt que de le détourner à des fins militantes. Il demande donc à Mme la ministre de la culture de bien vouloir s'expliquer sur l'organisation d'une telle exposition, d'indiquer quels ont été les critères de sélection de ce projet et de préciser quelles mesures elle entend prendre pour garantir que les lieux emblématiques de l'Histoire nationale ne soient plus instrumentalisés au mépris de leur signification historique et culturelle.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4722

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#), page 1311